

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 8<sup>e</sup> jour du mois de mars 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Normand Lefebvre, maire
- Monsieur Daniel Lussier, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Monsieur Clément Lemieux, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente, de même que quelques citoyens.

### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-03-59

Il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous:

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal - Séance ordinaire du 8 février 2017
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Fonds de la ruralité – activités 2017
- 6.0 Répertoire des éléments culturels – entente contractuelle
- 7.0 Consultation régionale MADA
- 8.0 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)
- 9.0 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- 10.0 Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé
  - 10.1 Projet de règlement numéro URB-205-4-2017 – Modification des limites territoriales des municipalités du Canton et Village de Hemmingford
  - 10.2 Assemblée publique de consultation et modification du délai
  - 10.3 Commission de consultation
- 11.0 Conformité de règlements au SADR
  - 11.1 Règlement numéro 2016-185-39-2, municipalité Saint-Michel
  - 11.2 Règlement numéro 2016-185-40, municipalité Saint-Michel
  - 11.3 Règlement numéro 91-177-115, municipalité Sainte-Clotilde
  - 11.4 Règlement V 467-68-16, ville Saint-Rémi
  - 11.5 Règlement V 507-4-16, ville Saint-Rémi
- 12.0 Achat regroupé sel de déglçage hiver 2017-2018
- 13.0 Municipalité Saint-Jacques-le-Mineur – appui aux requêtes du Comité Forteresse
- 14.0 Comité directeur FARR – nomination d'un substitut
- 15.0 Correspondance
- 16.0 Période de question(s)
- 17.0 Varia ...
- 18.0 Levée de la séance ordinaire

### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL** **Séance ordinaire du 8 février 2017**

2017-03-60

Il est proposé par M. Robert Duteau, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017, tel que rédigé.

2017-03-61

## ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Drew Somerville, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer ci-après énumérés.

### LISTE DES COMPTES

1. Ministre du revenu (DAS)	17 583,00\$
2. Receveur général du Canada (DAS)	7 834,00
3. Déneigement Gabriel Hamelin (déneigement saison 2016-2017)	4 484,03
4. SAAQ (immatriculation véhicules 2017)	599,70
5. IGA Extra Primeau	132,99
6. Services Ricova Inc. (contrat cueillette des ordures)	88 383,72
7. Recy-Compact inc. (contrat cueillette recyclage)	25 973,68
8. Culture Montérégie (cotisation 2017)	240,00
9. Bell Canada (téléphone)	78,68
10. Solution Burotic 360 (photocopieur)	296,58
11. Copicom inc. (photocopieur)	49,03
12. Ville Saint-Rémi (cour municipale commune cotisation 2017)	402,41
13. Le Serrurier (réparation portes extérieures)	1 897,50
14. Pétro-Canada MC St-Rémi (essence)	43,00
15. Axion (internet)	247,36
16. Desjardins Sécurité financière (assurance-groupe)	4 501,15
17. Duteau, Robert (MRC, comités)	545,00
18. Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comités)	915,00
19. Hamelin, Jean-Guy (MRC, comités)	610,00
20. Lefebvre, Normand (MRC, comités)	675,00
21. Lemieux, Clément (MRC, comités)	675,00
22. Lussier, Daniel (MRC, comités)	785,00
23. Sauriol, Lise (MRC, comités)	435,00
24. Somerville, Drew (MRC, comité)	305,00
25. Viau, Paul (MRC, comités, autres)	2 922,00
26. Racette, Daniel (MRC, comités)	435,00
27. Dumontier, Daniel (MRC, comité)	305,00
28. Desjardins Sécurité financière (assurance-groupe)	4 671,24
29. Évimbec Ltée (contrat d'évaluation)	33 646,20
30. Association des aménagistes régionaux (inscription congrès)	494,39
31. Petite caisse (poste et manutention)	284,60
32. Transcontinental (avis public Coup d'œil)	402,41
33. Mégaburo (photocopieur)	498,76

### PLAN D'ACTION 2017

#### Fonds de la ruralité (FDT)

2017-03-62

Considérant que la MRC doit approuver par résolution les modalités de gestion, de répartition et les priorités d'intervention du fonds de développement territorial – enveloppe dédiée fonds de la ruralité;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement :

Que la MRC des Jardins-de-Napierville adopte le plan de modalités de gestion du Fonds de la ruralité 2017 provenant du fonds de développement des territoires.

**ENTENTE CONTRACTUELLE**  
**PROJET DE RÉPERTOIRE DES ÉLÉMENTS CULTURELS**

2017-03-63

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville prévoit réaliser un répertoire des éléments culturels;

Considérant la demande d'offre de services professionnels à différentes universités;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à signer l'entente contractuelle avec le contractuel répondant aux exigences de l'appel d'offre de service laquelle respecte les modalités de l'entente culturelle 2017 avec le ministère de la Culture et des Communications.

**PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)**

2017-03-64

Considérant le dépôt du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal par la firme Stantec Experts-conseil Ltée;

Considérant que ledit plan d'intervention doit être approuvé par le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville avant de le faire parvenir au ministère des Transports pour acceptation;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement :

Que la MRC des Jardins-de-Napierville approuve le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM), lequel a été déposé par la firme «Stantec Experts-conseil Ltée»;

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à l'acheminer au ministère des Transports pour acceptation.

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)**

2017-03-65

Considérant que plus de 97% du territoire de la MRC se situe dans la zone agricole décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

Considérant que l'agriculture est étroitement associée au développement économique et social de la MRC et ce, depuis les premiers efforts de colonisation du territoire;

Considérant la volonté des membres du Conseil de doter la MRC d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA);

Considérant que le PDZA se veut un outil de planification visant à mettre en valeur la zone agricole de la MRC tout en favorisant le développement durable de ses activités agricoles;

Considérant que ce plan a été réalisé en concertation avec les partenaires et les différents acteurs du milieu;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'adopter le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Jardins-de-Napierville.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO URB-205-4-2017**  
**ET DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS**  
**Modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé**

2017-03-66

Projet de règlement numéro URB-205-4-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR / Règlement numéro URB-205) en vigueur de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville.

---

CONSIDÉRANT que la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) à tout moment;

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2016 le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 288 de la municipalité du Village de Hemmingford ayant pour but d'annexer à son territoire une partie du territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet il y a lieu de modifier les limites territoriales des municipalités du Village de Hemmingford et du Canton de Hemmingford;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance ordinaire conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code Municipal*;

CONSIDÉRANT, que la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter (en plus du projet de règlement numéro URB-205-4-2017) le document sur la nature des modifications envisagées suite à l'entrée en vigueur du règlement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Drew Somerville, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro URB-205-4-2017 visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR / Règlement numéro URB-205) de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville ainsi que le document sur la nature des modifications envisagées.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET**  
**MODIFICATION DU DÉLAI**  
**Projet de règlement URB-205-4-2017**

2017-03-67

Considérant que suite à l'adoption du projet de règlement numéro URB-205-4-2017 visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), la MRC doit tenir au moins une assemblée de consultation sur son territoire conformément à l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'elle doit également tenir une assemblée dans toute autre municipalité qui en fera la demande dans les vingt (20) jours qui suivent la transmission des documents visés à l'article 49 de la même Loi;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement :

De MODIFIER le délai prévu à vingt (20) jours et ce, conformément à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

De TENIR une assemblée publique de consultation à la salle du Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville le 12 avril 2017 à 19 hres 45;

De DÉLÉGUER à la directrice générale et secrétaire-trésorière, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée de consultation qui pourrait être demandée par une municipalité et ce, conformément aux articles 53 et 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**COMMISSION DE CONSULTATION**  
**Projet de règlement numéro URB-205-4-2017**

2017-03-68

Considérant que la MRC a adopté le projet de règlement numéro URB-205-4-2017 afin de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Considérant que la MRC, conformément à l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, doit tenir ses assemblées publiques de consultation par l'intermédiaire d'une commission créée par le Conseil, formée de ses membres qu'il désigne et dont cette dernière est présidée par le Préfet;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De CRÉER cette commission de consultation, laquelle sera présidée par le Préfet, monsieur Paul Viau, ainsi que M. Drew Somerville et M. Clément Lemieux.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-185-39-2**  
**Municipalité de Saint-Michel**

2017-03-69

Considérant l'adoption du règlement numéro 2016-185-39-2 par la municipalité de Saint-Michel lors d'une séance tenue le 14 février 2017;

Considérant que le règlement numéro 2016-185-39-2 amende le règlement de zonage numéro 185 et ayant pour objet d'autoriser des usages à l'intérieur de la zone CR-6 et adopter une grille des spécifications;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ce règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2016-185-39-2 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Michel et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-185-40**  
**Municipalité de Saint-Michel**

2017-03-70

Considérant l'adoption du règlement numéro 2016-185-40 par la municipalité de Saint-Michel lors d'une séance tenue le 14 février 2017;

Considérant que le règlement numéro 2016-185-40 amende le règlement de zonage numéro 185 et ayant pour objet d'autoriser des usages à l'intérieur de la zone P-2;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ce règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2016-185-40 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Michel et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 91-177-115**  
**Municipalité de Sainte-Clotilde**

2017-03-71

Considérant l'adoption du règlement numéro 91-177-115 par la municipalité de Sainte-Clotilde lors d'une séance tenue le 6 février 2017;

Considérant que le règlement numéro 91-177-115 modifie le règlement de zonage numéro 91-177 afin de modifier les usages autorisés dans les zones Ra1-5 et Ra1-6 et réduire la largeur minimale bâtiment de 7 à 6 mètres dans la zone Ra1-6;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ce règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 91-177-115 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Clotilde et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

**RÈGLEMENT NUMÉRO V467-68-16**  
**Ville de Saint-Rémi**

2017-03-72

Considérant l'adoption du règlement numéro V 467-68-16 par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 20 février 2017;

Considérant que le règlement numéro V 467-68-16 modifie le règlement de zonage numéro V 467-07 et ses amendements relativement à la zone H-1 et Projet intégré résidentiel;

Considérant le rapport d'analyse qui a été déposé relativement audit règlement;

Par conséquent, il est proposé M. Robert Duteau, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro V 467-68-16 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

**RÈGLEMENT NUMÉRO V 507-4-16**  
**Ville de Saint-Rémi**

2017-03-73

Considérant l'adoption du règlement numéro V 507-4-16 par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 16 janvier 2017;

Considérant que le règlement V 507-4-16 modifie le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro V 507-09 et ses amendements;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ce règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro V 507-4-16 de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

**APPUI COMITÉ FORTERESSE**  
**PROGRAMME D'ACTIVITÉS – DÉFICIENCE PHYSIQUE**

2017-03-74

Considérant l'annonce du retrait imminent du programme d'activités pour les personnes vivant avec une déficience physique par le CISSSMO;

Considérant que, par ce programme, près de 400 usagers bénéficiaient d'activités adaptées offertes sur les territoires des CLSC Châteauguay, Katéri et Jardins-du-Québec;

Considérant que ces activités s'adressaient à une clientèle atteinte de diverses maladies et/ou déficiences;

Considérant que, bien que d'autres types de ressources d'accompagnement existent, de tels services ne se retrouvent nulle part ailleurs dans la région;

Considérant que de prendre part à ce programme permettait aux participants de briser l'isolement, de maintenir et d'améliorer leur qualité de vie et de faire de l'activité sans avoir à subir de jugement;

Considérant que ces services permettaient d'éviter ou de retarder le recours à d'autres services de santé plus onéreux;

Par conséquent, il est résolu unanimement d'appuyer les requêtes du Comité Forteresse auprès de l'organisme CISSSMO, relativement aux intentions de cette administration de mettre fin au programme d'activités destiné aux personnes vivant avec une déficience physique.

**NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU PRÉFET**  
**COMITÉ DIRECTEUR FARR**

2017-03-75

Considérant qu'il y a lieu de nommer un substitut en cas d'absence du Préfet en vue de siéger au comité directeur pour la mise en place du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la région de la Montérégie;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement de nommer Mme Sylvie Gagnon-Breton comme substitut en vue de siéger au comité directeur Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en cas d'absence du Préfet, monsieur Paul Viau.

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**Tenue le 8 mars 2017**

2017-03-76

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement de lever la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, tenue ce 8<sup>e</sup> jour de mars 2017 à 20h55.

---

Paul Viau, Préfet

---

Nicole Inkel, directrice générale et  
secrétaire-trésorière